

Le Parc Rivière, écrin de verdure méconnu qui se situe entre les maisons de ville du quartier Tivoli et les immeubles de la Cité du Grand Parc. Ce jardin paysagé de quatre hectares était à l'origine les terres d'un château bourgeois datant du 19<sup>ème</sup> siècle, et dont les ruines se trouvent encore au cœur du parc.



### Accès

Depuis le boulevard Pierre 1er, prendre la rue de Tivoli, puis tournez à gauche dans la rue Camille Godard.

En transports en commun (arrêts déplacés et provisoires en raison des travaux du tram D) : voir arrêt ligne 15 rue Mandron (clinique tivoli).

Ligne 5N et 6 rue Mandron, rue de Tivoli (entre rue Camille Godard et rue de Macau)

Ligne 29 rue Mandron



**Point de départ :**

Rue Camille Godard, devant les grilles du Parc Rivière à l'angle de la rue du Taillan

Place PMR

Stationnement payant

Circuit rouge



Du parking de la rue Camille Godard, passer le portail et l'aire de jeux sur votre gauche et suivre l'allée en grave.

Au tronc d'arbre coupé tournez à droite puis légèrement plus loin encore à droite (faire un aller-retour) voir le jardin partagé.

Reprendre l'allée en grave, laisser le château à votre gauche et continuer l'allée sur la droite.

Tournez à droite vers l'entrée du jardin partagé avec à l'entrée un panneau explicatif. Passer le portail et tournez à droite vers la maison du jardinier, flâner dans les allées du jardin et revenez sur l'allée centrale du jardin, dirigez-vous vers la porte opposée à celle de l'entrée et continuer sur l'allée en grave.

Puis tournez vers la gauche sur l'allée qui longe le mur de pierre (laisser à votre droite l'allée vers la sortie rue Mandron) puis continuer sur un sentier longeant le mur en pierre du parc qui devient un peu plus loin une allée en grave ;

Vous arrivez à un croisement (entrée de la rue de Rivière) continuer tout droit pour faire le tour du parc ;

L'allée en grave s'arrête et un sentier contourne une clôture de bois (périmètre de sécurité autour d'un arbre remarquable), puis oblique à droite, face à un espace herbeux, empruntez un sentier puis poursuivez sur l'allée en grave jusqu'à l'aire de jeux (à votre droite). Vous êtes revenu au point de départ, soit vous tournez à droite vers la sortie, soit à gauche (vous empruntez la même allée qu'au départ) puis un peu plus loin vous apercevez le château (ruine) à votre gauche, vous le contournez par la droite sur une allée en grave.

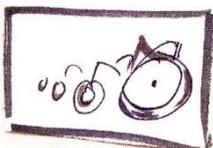
Laisser l'allée de l'entrée de la rue de Rivière, et suivre l'allée sur la gauche et continuer sur le même chemin emprunté précédemment pour revenir à la sortie de la rue Camille Godard.

**Boucle, distance : 1.08km**  
bancs

Jeux pour enfants



Le château bourgeois a été construit vers 1827 et appartenait à l'origine au Baron Alfred de Luze. Né à Francfort d'un père suisse et d'une mère allemande, De Luze s'installe à Bordeaux en 1820 et fonde une entreprise de négoce, rendue possible après la réussite d'une première société import-export créée avec son frère à New-York. Il se maria avec Georgina Johnston, d'une famille d'Ecossois devenus d'importants acteurs dans le monde du vin bordelais. Le Château a été revendu à la ville de Bordeaux en 1977 et le terrain autour a progressivement été transformé pour devenir un parc, qui a été ouvert au public cinq ans plus tard, en 1982. Son sous-bois borde les ruines d'un château. On y découvre diverses essences arborées âgées d'une centaine d'années mais aussi des ruches. Comme les anciennes écuries, devenues la Maison du Jardinier et de la nature en ville, lieu de rendez-vous pour les jardiniers urbains. La Maison anime de nombreux événements pour jardiniers débutants ou confirmés, et propose un centre de recherche et de formation, sans oublier ses serres et son beau jardin.



Cette **Balade à Roulettes**<sup>®</sup> est proposée par FFRandonnée Gironde. Retrouvez les autres Balades à Roulettes<sup>®</sup> sur notre site internet : <http://gironde.ffrandonnee.fr>

Renseignements mairie de Bordeaux au

Textes et photos de Philippe Gaston, dessins de Michel Lamballe. © CDRP 64. Reproduction interdite. Janvier 2019